



LES AMIS DE ROBIN
40 rue de Tourcoing
59 960 Neuville en Ferrain

REGLES COMPLEMENTAIRES AU REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

DANS LE CADRE DU COVID-19

Applicables jusqu' à nouvel ordre

21/8/20

SALLE :

Pour tous les archers et visiteurs - Organisation & Gestes Barrières :

- Un panneau dédié « Covid » est installé au club (salle) et informe officiellement les archers des règles en cours et évolutions éventuelles
- Chaque présent doit remplir le registre de présence mis à disposition
- Un sens de circulation créé et balisé sur la partie Entrée de la salle doit être respecté. Les archers entreront avec leur masque. Entrée interdite sans masque
- En raison de la promiscuité de chacun de nos pas de tir, le port du masque est rendu obligatoire en dehors de la ligne de tir pour tous les archers à partir de 11 ans. En dessous de cet âge le masque est malgré tout souhaité et recommandé. Lors du Tir l'archer gardera le masque avec lui (poche, carquois...)
Le port du masque s'applique avant la montée des escaliers extérieurs
- Chaque archer récupère en cible ses propres flèches
- Chaque utilisation de matériel du club (empeneuse, coupe tube etc... donnera lieu obligatoirement à une désinfection des matériels par l'utilisateur avant et après utilisation)
- Au maximum 4 archers peuvent être présents conjointement sur la ligne de tir afin de garantir une distance sécuritaire minimum (1 mètre d'écart entre eux)
- Les archers doivent tirer sans jamais se faire face (droitiers/gauchers)
- Les embrassades, accolades ou serrage de mains sont à proscrire
- Respecter un nettoyage individuel des mains au gel hydroalcoolique (personnel) avant l'accès aux installations du club
- En cas d'entraide, de coaching entre archers, distanciation d'1m et aucun contacts physiques
- Le partage de matériel entre archers n'est pas autorisé au sein du club
- Chaque archer utilisera, s'il en a besoin, son propre stylo

EXTERIEUR :

Pour tous les archers et visiteurs - Organisation & Gestes Barrières :

- Remplir le registre de présence (cahier mis à disposition en salle (préciser « extérieur »)
- Pas de sens de circulation mais les archers s'engagent à respecter une distanciation minimum d'un mètre et à porter le masque en dehors de la phase de tir
- Application des règles identiques à celles de la Salle
- L'accès au pas de tir extérieur et soumis à l'autorisation du responsable de séance

GENERALITES :

Archers possédant leur matériel :

- Lors de la prise des licences chaque archer recevra un jeu de 4 clous de fixation des cibles. Ils lui seront personnels et uniquement personnels. Le club ne mettra plus à disposition de clous hors Initiation
- Utilisation des cibles : au démarrage de la saison, chaque archer prendra au club une cible correspondant à sa pratique, l'utilisera, la retirera et la reprendra avec lui en fin de séance pour l'utiliser lors de la séance suivante. Lorsque la cible ne sera plus utilisable, il en reprendra une nouvelle. Il lui appartient de la désaffecter par lingettes ou pulvérisateur virucide mis à disposition. Une utilisation raisonnée des cibles sera de rigueur pour des raisons économiques évidentes

Archers ne possédant pas leur matériel (initiation) :

- Les archers utiliseront toujours le même arc qui sera identifié par une étiquette avec le nom de l'archer. Cet arc ne sera pas partagé. Il sera désinfecté avant et après utilisation.
- Les archers achèteront le petit matériel (bracelet, palette, carquois) et un jeu de 4 flèches lors de la prise effective de licence. Le club vendra ces flèches à prix coutant.
- Afin de garantir la distanciation sociale, les archers en initiation ne pourront être accompagnés. Les accompagnateurs les déposeront à 13h30 et les récupéreront à 15h30 au bas des escaliers de la salle
- Différentes règles de fonctionnement seront expliquées sur place

A Neuville en Ferrain , le 21 Août 2020

Le Président, Cédric VOSSAERS

